

BULLETIN DE SOUTIEN A LA FONDATION INNABIOSANTE

Entreprise ou Organisation :	
Civilité :	
NOM :	
PRENOM :	
e-mail :	
Adresse :	
CP – Ville :	
Pays :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Mobile :	
MONTANT DU DON :	

Fiscalité

Pour un particulier : Si vous êtes imposable, en aidant la Fondation InNaBioSanté, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, en faisant un don de 75 €uros, vous aurez une réduction d'impôt de 50 €uros, et il ne vous en coûtera donc que 25 €uros.

Concernant l'ISF, 75% du don versé peut être imputé sur l'impôt dû dans la limite de 50 000 euros.

Pour une entreprise : Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS).la réduction d'impôt est égale à 60% du montant du versement, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Pour information, à réception de votre don, nous vous adresserons **l'attestation fiscale** correspondante. Nous vous remercions pour votre soutien.